

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

Madame Lauren MATIAS

Candidate au Doctorat de Géographie spécialité Aménagement,
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Soutiendra publiquement sa thèse intitulée :

La territorialisation de la compétence GEMAPI dans le bassin de l'Adour : entre volonté de générer de la solidarité territoriale autour de la gestion des cours d'eau et risque d'accentuer les inégalités territoriales ?

Dirigée par Madame SYLVIE CLARIMONT

le 28 novembre 2024 à 9h00

Lieu : Université de Pau et des Pays de l'Adour, avenue du Doyen Poplawski, Bâtiment de DEG, 64000 PAU

Salle : Amphithéâtre 120 (Bâtiment de DEG)

Composition du jury :

Mme Sylvie CLARIMONT , Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Directrice de thèse
Mme Isabelle DEGREMONT , Maître de conférences	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Co-encadrante de thèse
Mme Aurélie DARTHOS, Directrice générale des services techniques de l'Institution Adour	Institution Adour	Co-encadrante de thèse
Mme Marie-Anne GERMAINE, Professeur des universités	Université Paris-Nanterre	Rapporteuse
M. Stéphane GHIOTTI, Directeur de recherche CNRS	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	Rapporteur
M. Régis BARRAUD, Professeur des universités	Université de Poitiers	Examineur
M. Yves-François LE LAY, Professeur des universités	École Normale Supérieure de Lyon	Examineur

Mots-clés : Gouvernance de l'eau, Territorialisation, GEMAPI, Solidarité, Inégalités

Résumé :

Depuis 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) sont en charge de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), créée par les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015). Cependant, la mise en œuvre de cette compétence modifie non seulement l'organisation territoriale préexistante, mais affecte également la gouvernance locale de l'eau. Une analyse approfondie, à une échelle locale, devient nécessaire si l'on veut comprendre les enjeux de cette nouvelle territorialisation de la gestion des cours d'eau et ses conséquences. Pour ce faire, la thèse se penche sur le cas du bassin-versant de l'Adour, fleuve qui prend naissance dans les Hautes-Pyrénées, traverse ensuite les départements du Gers, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et se jette dans l'Océan Atlantique au large de Bayonne. Il s'agissait, plus précisément, d'identifier les leviers et les verrous à la prise en main effective de la GEMAPI, dans tout le bassin de l'Adour, en tenant compte des enjeux de gouvernance ainsi que des enjeux techniques et financiers, surtout pour des intercommunalités aux moyens modestes. Il était alors question de répondre à la problématique suivante : la solidarité territoriale que prétendait favoriser la réglementation nationale est-elle prise en compte par les acteurs décisionnels et effective ou observe-t-on, au contraire, une accentuation des inégalités territoriales au sein d'un même bassin-versant ? Afin de répondre à cette problématique, la méthodologie de recherche reposait sur un recueil de données qualitatives primaires qui n'existaient pas jusqu'à présent et qui ont été construites à partir d'enquêtes, d'entretiens semi-directifs et d'un focus group menés auprès d'acteurs en lien avec l'exercice gemapien (agents et / ou élus d'EPCI-FP, de syndicats de rivières, de l'EPTB, de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou encore agents des services départementaux de l'État, etc.). À partir des résultats de recherche, nous constatons que la solidarité territoriale autour de la GEMAPI s'avère difficile à mettre en œuvre dans la pratique et que la mise en œuvre des missions gemapiennes accentue souvent les inégalités territoriales entre les intercommunalités les plus exposées au risque d'inondations et celles moins exposées ou encore entre celles disposant de moyens techniques et financiers moindres en comparaison à d'autres disposant de moyens supérieurs. Pourtant, la mise en place de mesures de solidarité territoriales permettrait de réduire les inégalités territoriales. Le travail de recherche consistait donc également à engager, auprès des acteurs en charge de la compétence GEMAPI, des réflexions quant à ces deux notions qui constituent le cœur de la thèse.